Le VÉTéran

Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois

Volume 14 : Printemps-été 2002 (réédition)

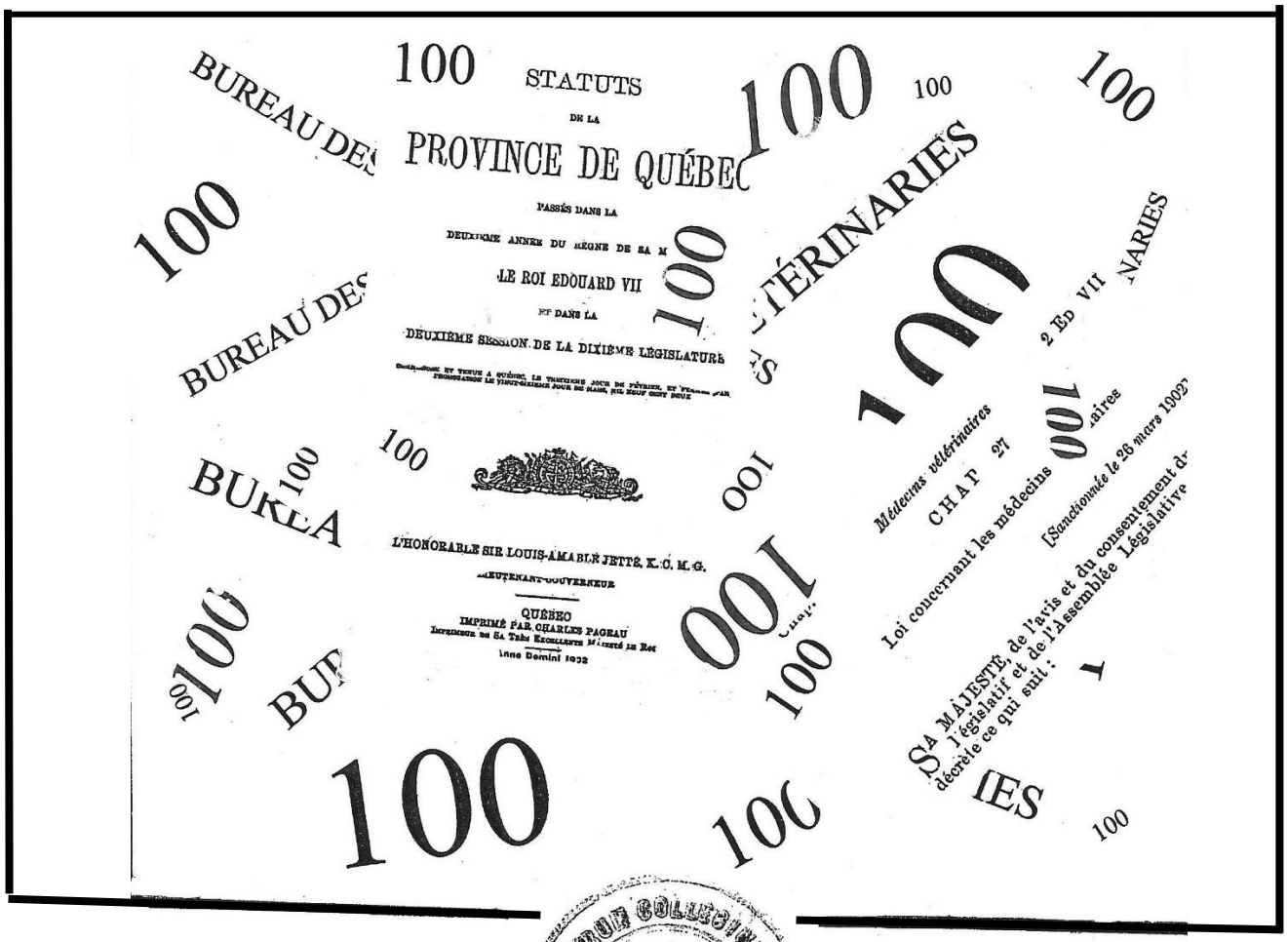
STATUTS
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
PASSÉS DANS LA
DEUXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA M
LE ROI EDOUARD VII
ET DANS LA
DEUXIÈME SESSION DE LA DIXIÈME LÉGISLATURE
L'HONORABLE SIR LOUIS-AMABLE JETTÉ, K.C.M.G.
LIEUTENANT-GOUVERNEUR
QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU
Anno Domini 1902

Médecins vétérinaires
CHAP 27
Loi concernant les médecins vétérinaires
[Sanctionnée le 26 mars 1902]
SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Législatif et de l'Assemblée Législative décrète ce qui suit :

LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES ET LEUR INCORPORATION

Par Jean-Baptiste Phaneuf

Il y eut 100 ans le 26 mars 2002 que l'honorable Louis-Amable Jetté, Lieutenant-gouverneur, sanctionna la première loi qui régit la pratique vétérinaire au Québec. Il n'est pas dit qui avait présenté la loi, mais celle-ci avait été étudiée lors de la deuxième session de la dixième législature, avant d'être soumise pour sanction. Cette loi, comme il y est écrit, pouvait être citée sous le nom de « Loi des médecins vétérinaires de la province de Québec ». En voici les grandes lignes.

LOI DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Après avoir défini « *la médecine vétérinaire* » comme « *l'art et la science de la médecine et de la chirurgie vétérinaires* », cette loi précise que le « *médecin vétérinaire est une personne qui a suivi un cours régulier d'études dans un collège vétérinaire, qui y a reçu un diplôme et a régulièrement pris ses inscriptions pour exercer la profession,* » alors que le « *vétérinaire désigne quelqu'un qui, vu certaines qualités mentionnées dans la loi, a été autorisé à prendre ses inscriptions* ». À noter l'importance qu'on attache à l'inscription qui reconnaît la compétence.

Le « *collège vétérinaire* », ajoute-t-elle, est une école, un collège, du Canada, de la Grande Bretagne ou d'un autre pays, « *où l'on exige un examen d'immatriculation préalablement à l'admission et où le cours d'études n'est pas moins de trois ans* ». Ce cours comprend des leçons sur entre autres l'anatomie, la physiologie comparée, la chimie, la botanique, la pathologie, la bactériologie, la matière médicale, la médecine vétérinaire, l'obstétrique, la chirurgie vétérinaire, l'hygiène vétérinaire, l'extérieur du cheval et la maréchalerie.

Cette loi constitue en corporation « *les résidents dans la province de Québec gradués d'une école vétérinaire de la province ou d'un collège... reconnu lors de l'entrée en vigueur de cette loi, dont le cours est de deux ans et qui ont pratiqué une année subséquemment à l'obtention de leur diplôme, lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, et toutes personnes par la suite devenant graduées et obtenant la licence qui les autorise à exercer la médecine vétérinaire dans cette province, sous le nom de bureau des médecins vétérinaires de la province de Québec* ». Sous ce nom les personnes « *ont un sceau commun … et peuvent aller en justice, … et sont habiles à acquérir, posséder, avoir, recevoir … à l'avantage de l'association, toutes sommes de deniers …. Elles peuvent acquérir, posséder des biens immeubles,* » dont « *la valeur ne peut cependant excéder … vingt mille dollars.* »

La loi précise que « *les affaires sont régies par un bureau de gouverneurs composé de dix membres, élus pour deux ans parmi les membres du bureau, six dans la région de Montréal et quatre dans celle de Québec.* » Le remplacement d'un membre décédé, démissionnaire ou qui a quitté la province, se fera par le Bureau des gouverneurs lors de sa première séance suivant la vacance.

La section IV fait un devoir « *de détenir une licence du bureau des médecins vétérinaires (B.M.V) pour exercer la médecine vétérinaire dans la province de Québec.* » Elle ajoute "*qu'aucune personne ne peut être admise à étudier la médecine vétérinaire avant d'avoir obtenu un brevet d'aptitude du B.M.V et personne n'a le droit à une licence s'il n'a été préalablement admis à l'étude. Dans sa première réunion, le Bureau des médecins vétérinaires doit nommer, pour deux ans, quatre examinateurs engagés actuellement dans l'instruction dans la province, deux de langue française … et deux de langue anglaise … pour examiner les aspirants à l'étude…* »

Pour être admise à l'étude, la personne, si elle ne détient pas un baccalauréat d'un collège classique, doit « *subir un examen sur les matières déterminées par le bureau ... Les aspirants doivent être âgés de plus de 18 ans et détenir un certificat de bonnes mœurs.* »

Pour l'admission à la pratique, le candidat doit être gradué d'une école ou d'un collège reconnu dont le cours est de trois ans, de six mois d'étude par année, et avoir subi l'examen final devant deux assesseurs nommés par le bureau des gouverneurs.

Le VÉTéran
Est le bulletin de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois qui a son pied à terre à la Faculté de médecine vétérinaire, 3200, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe, J2S 2M2

Il est publié une ou deux fois l'an pour le bénéfice des membres de la société.
Rédaction et mise en page: Jean-Baptiste Phaneuf.
Collaboration : O. Garon, C. Trudeau.

Photocopie: Photocopie Expert.

« *Les membres du bureau doivent payer une somme de cinq dollars par année* ». Le bureau, par son registraire, tient un livre « *registre des médecins vétérinaires dans lequel est entré le nom des personnes qui se sont conformées aux règlements …faits par le bureau … concernant les capacités requises des personnes exerçant la médecine vétérinaire dans la province. Les personnes seules dont les noms sont inscrits dans le registre sont considérées comme … autorisées à exercer la médecine vétérinaire dans la province* ».

L'article 17 de la loi accorde un privilège aux personnes qui, sans détenir de diplôme, exercent la médecine vétérinaire au Québec. Celles qui, au cours des dix ans qui ont précédé l'entrée en vigueur de la loi, « *sans être médecin vétérinaire, ont exercé l'art vétérinaire et ont vécu de ce travail,* » ont le droit de se faire inscrire, sans subir d'examen, « *sur un registre séparé, sous titre de "vétérinaires"* » et « *en payant les mêmes honoraires que les médecins vétérinaires*. » Celles qui n'ont pas dix ans d'exercice, « *dans l'année qui suit …, pourront demander à se faire inscrire, après avoir subi avec succès un examen sur l'art vétérinaire pratique, devant deux membres désignés par le bureau des gouverneurs.* » Ils ne sont pas inscrits comme médecins vétérinaires et ne peuvent d'aucune façon, par des annonces, des cartes, des lettres à la suite de leur nom, laisser croire qu'ils le sont.

La dernière section est consacrée aux poursuites et pénalités, notamment la pratique illégale, qui découle de cette loi. Il est bien dit que cette loi ne s'applique pas dans les endroits où il n'y a pas de médecins vétérinaires.

À l'article 25, il est spécifié que, « *dans les trente jours suivant la proclamation de la loi, une assemblée des médecins vétérinaires de la province doit se tenir à Richmond, laquelle assemblée doit être convoquée par un avis signé par au moins trois médecins vétérinaires, et devant être publié dans un papier nouvelles…, dans les cités ... et villes .,. et dans la Gazette officielle … durant les quinze jours précédant immédiatement le jour de l'assemblée.* »

Sceau : *Veterinariorum collegium Medicariorum Quebeci 1902*

FONDATION DU COLLÈGE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Comme le demandait la loi votée le mois précédent, la première réunion des médecins vétérinaires se tînt à Richmond le vingt-et-un avril 1902.

Quelque trente-quatre médecins vétérinaires ont participé à cette réunion et ont procédé à l'élection, pour deux ans, du premier bureau des gouverneurs, « *dix membres, dont six du district de Montréal, les docteurs J.-A. Tellier, Saint- Hyacinthe, J. J. McCarrey et M.-A. Piché, Montréal, A.T. Lyster, Richmond, G. Boyer, Rigaud et G. Allarie, de l'Épiphanie, et quatre du district de Québec, les docteurs A.H. Hall et J. D. Duchène, Québec, L.-H. Vigneau, Trois-Rivières, et J. H. Whyte, de Leeds Village*. »

Le même jour, le bureau des gouverneurs procéda à l'élection de l'exécutif. Il élut les docteurs J.-D. Duchène, président, J.J. McCarrey, vice-président, J.-A. Tellier, secrétaire-trésorier, et A. H. Hall, secrétaire archiviste, qui fut chargé de la garde du sceau et du registre. Il profita de l'occasion pour faire le choix des examinateurs: pour les examens d'immatriculation, ce furent « *messieurs L. Bergeron de Québec, Elliot Tucker, D. Gunn et le professeur Le Blond de Brumath de l'École normale Jacques Cartier de Montréal* »; il fut résolu de nommer comme assesseurs pour les examens des finissants « *les docteurs H.D. Whyte et A. D. Hall pour la Faculté McGill, et les docteurs M.A. Piché et G. Boyer pour la Faculté de l'Université Laval*. » Ces deux derniers furent également nommés examinateurs pour les examens pratiques.

TREIZIÈME BRUNCH ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS

Combien parmi vous se souviennent du premier? Il s'était tenu à Sainte-Madeleine, au Brasier. Le conférencier avait été le docteur Laszlo Deroth qui nous avait révélé l'histoire du stéthoscope. C'était en 1990. Ce brunch est devenu une tradition de la société. Cette année le brunch a réuni à l'Hôtel Gouverneur de Saint-Hyacinthe plus de quatre-vingt-dix médecins vétérinaires et amis de la profession. Il y a lieu de souligner la présence de la présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires, la docteure Christiane Gagnon, qui était accompagnée de plusieurs membres de son personnel administratif. À noter également la présence de deux diplômés de la décennie 1940, les docteurs Paul Marois et Benoît Dumas, ce dernier de Rimouski. On pouvait remarquer deux membres de l'Association auxiliaire féminine des médecins vétérinaires, qui a cessé ses activités il y a quelques années, mais dont le rôle mériterait d'être rappelé, mesdames Georgette Gélinas et Judith Bourassa.

Quelques uns des participants au brunch

Docteur Daniel Bousquet, conférencier

À l''occasion de cette rencontre, le conférencier était le docteur Daniel Bousquet de Alliance Boviteq Inc. Il a daigné retracer l'histoire de Starbuck II, ce taureau créé à partir de « souvenirs » du fameux taureau Starbuck qui a fait la renommée du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q). Ce fut une œuvre de collaboration entre l'organisme Alliance Boviteq, le C.I.A.Q., le Centre de recherche en reproduction animale et le département de clinique (grands animaux) de la Faculté de médecine vétérinaire. Parallèlement le docteur Bousquet traçait quelques traits de l'histoire de l'insémination artificielle au Québec et montrait les bienfaits que cette technique avait exercés sur le cheptel laitier québécois.

Le docteur Bousquet a eu recours à des moyens modernes pour illustrer sa conférence qui a su faire ressortir les points essentiels de cette création et s'est gagné les félicitations de l'assistance, dont plusieurs des membres voyaient dans le sujet quelque chose de complexe et un intérêt mitigé.

oooooooooooooooooooooooooooooo

LE PRIX VICTOR 2001 AU DR PAUL MAROIS

La S.C.P.V.Q. a décerné cette année son prix Victor 2001 au Dr Paul Marois. C'est le Dr Jean Flipo qui a daigné en résumer la carrière. Natif de Rivière-des-Prairies, le récipiendaire a complété ses études secondaires au Collège Stanislas de Montréal avant d'entreprendre ses études vétérinaires à Oka. En 1940, il recevait son D.M.V. et l'année suivante, le docteur J.-M. Veilleux lui obtenait une bourse pour étudier à l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal avec le docteur Armand Frappier. En 1945, il y obtenait une Maîtrise ès Sciences (microbiologie et immunologie). Les années qui suivirent le virent occuper différents postes à l'Institut Armand-Frappier : chef de laboratoire (1945), chef de section (1959) et chef du service vétérinaire.

Dr Paul Marois

En 1965, tout en poursuivant ses recherches, il se voyait chargé de diriger le Centre de recherches en médecine vétérinaire de l'Institut. Au début de sa carrière, il accepta la responsabilité de chargé de cours en microbiologie, notamment à l'École de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe (1947-1951) et au *Marianapolis College for women*.

Intéressé à sa profession, il fut secrétaire et président de la Société de médecine vétérinaire de la province de Québec, section de Montréal, avant de devenir membre du Bureau des gouverneurs du Collège des médecins vétérinaire.

%%%%%%%%%%%%%%%%%

HOMMAGE AUX VÉTÉRINAIRES PIONNIERS DE L'INSTITUT ARMAND FRAPPIER.

Le brunch fut aussi l'occasion d'une fête intime où des collègues ont voulu rendre hommage à leurs aînés et souligner le rôle de pionniers qu'ont joué les premiers médecins vétérinaires à travailler à l'Institut Armand-Frappier.

Ces pionniers, furent les docteurs Paul Marois, Gaston Boulay et Enrico Difranco, qui tous trois ont fait carrière à l'I. A.-F. Les docteurs André Gagnon, Grégoire Marsolais et Claude Montpetit ont résumé la carrière de chacun des récipiendaires auxquels ils ont remis une plaque souvenir illustrant leurs activités.

Les docteurs: C. Montpetit, G. Boulay, A. Gagnon, P. Marois, G. Marsolais, E. DiFranco

N.B. Les photos présentées plus haut sont une gracieuseté de Madame S. Difranco et des docteurs P. Marois et N. Plourde

IL Y A 65 ANS ÉTAIT FONDÉ LE SERVICE DE LA SANTÉ DES ANIMAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

C'est en effet au début de 1937 que le Ministre de l'Agriculture, l'honorable Bona Dussault, membre du gouvernement Duplessis élu quelques mois plus tôt, créait le nouveau service de la Santé des animaux. C'est le docteur Joseph-Maxime Veilleux, professeur à l'école de Médecine vétérinaire à Oka, qui en était nommé le premier directeur.

II semble que ce fut là toute une nouveauté et le docteur Maurice Panisset dans un article d'un des premiers numéros de la revue *Canadian Journal of Comparative Medicine and Veterinary Science*, fondée la même année, ne manque pas de souligner le rôle de ce nouveau service.

Aujourd'hui le jeune vétérinaire praticien chez les grands animaux n'a jamais entendu parler de ce service qui a joué un grand rôle dans la pratique de ses prédécesseurs. JBP.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
À L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'École de de médecine vétérinaire, (É.M.V), la Faculté de Médecine vétérinaire comme on la dénomme aujourd'hui, a été au cours de son existence objet de bien des tergiversations. Connue d'abord sous le nom de École Vétérinaire Française de Montréal pour la différentier de l'École de Médecine Vétérinaire de Montréal de Orphyr Bruneau, connue également comme l'École de Daubigny à cause de son fondateur, Victor-Théodule, qui avait été assisté d'un groupe de médecins, dont son premier président, le docteur Persillier Lachapelle, le fondateur de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. En 1895, il y eut fusion des deux écoles vétérinaires françaises. De cette fusion est née l'École de Médecine comparée et de science vétérinaire. Le docteur Lachapelle en demeura président.

En 1920, cette école devenait une des cinq facultés fondatrices de l'Université de Montréal. Ce titre n'allait pas lui donner la vigueur nécessaire pour lui permettre de surmonter les difficultés engendrées par l'arrivée de l'automobile et la diminution du nombre des chevaux. En 1928, l'Université se voyait dans l'obligation de s'en départir et de la transférer à Oka où elle fut intimement associée à l'Institut Agricole, sous la direction des Pères Trappistes. L'École demeurait affiliée à l'Université de Montréal et était subventionnée par le gouvernement de Québec, et les Trappistes avaient accepté d'en prendre la direction pour quelque 17 ans.

Le Père Norbert, dans un article publié en 1945, rappelait les sacrifices que La Trappe et l'Institut Agricole avaient consentis pour soutenir et maintenir l'École de Médecine Vétérinaire et soulignait « *l'enlèvement récent du budget annuel de l'École de Médecine vétérinaire, du salaire des professeurs purement vétérinaires, de sorte qu'il ne reste (ait) plus rien.* »

École de médecine vétérinaire, pavillon principal, 1953

Il semble que des pressions se soient exercées pour que l'Université de Montréal reprît à sa charge l'enseignement de la médecine vétérinaire. C'est ce qui explique que l'Université ait nommé un comité de trois membres, Arthur Léveillé, Edmond Dubé et Gustave Labelle, « *pour étudier la situation de l'enseignement de la médecine vétérinaire* ». Ce comité conclut à la nécessité de maintenir cet enseignement. Comme la Commission d'administration de l'Université était dans l'impossibilité de prendre charge du budget de l'École vétérinaire avec le statut primitif de Faculté, « *il paraît à la Commission des études que l'École vétérinaire demeure affiliée et qu'elle se réorganise sur des bases nouvelles.* » A cette fin, la Commission des études décide de constituer un conseil provisoire de l'É.M.V.

Ce conseil provisoire, formé de tous les professeurs titulaires de l'École, tînt sa première assemblée le 16 mai 1946 et procéda à la nomination des responsables des divers postes et précisa leurs fonctions. Il décida qu'une copie du procès-verbal fût envoyée au Premier Ministre de la province.

Sans doute que le Gouvernement était au courant de la situation puisque dès 1945, une lettre du secrétaire du Collège, le docteur Paul Villeneuve, révèle que le Ministre de l'Agriculture songe à transférer l'École vétérinaire d'Oka à l'Université Laval de Québec dans un avenir aussi rapproché que les circonstances le permettront. Et le Bureau des Gouverneurs, pour de multiplies considérations, donne un appui favorable à cette option.

Cette option s'est concrétisée dans la formation, à la demande du ministre de l'Agriculture, d'un comité pour la préparation d'un projet de plan de l'É.M.V. Le comité tint trois réunions, dont deux en présence de l'honorable Barré et la dernière "sur les lieux de la future école". Une copie de ce projet de plan fut adressée à l'honorable Barré, une autre au ministère des Travaux Publics et une troisième au Bureau des Gouverneurs du Collège. C'était le 22 mai 1947.

Que s'est-il donc passé? Quelques semaines plus tard, le Dr J.-D. Nadeau, du Service de la santé des animaux à Québec, recevait le mandat de se rendre à Saint-Hyacinthe pour apprécier l'état des baraques sur les terrains de l'École de Laiterie, baraques qui avaient été construites quelques années plus tôt et qui avaient servi de base au camp des Signaleurs de la Marine canadienne durant la seconde guerre mondiale.

École de médecine vétérinaire 1947-53

Elles doivent avoir été jugées convenables et n'exigeant pas trop de réparations puisque c'est là, dans ces baraques, que le ministre de l'Agriculture décida d'implanter l'École de Médecine Vétérinaire, et le 28 octobre suivant, l'honorable Laurent Barré, accompagné de son sous-ministre, M. Jules Simard, procédait à l'inauguration officielle à Saint-Hyacinthe, de l'École de Médecine Vétérinaire de la province de Québec.

Ces baraques allaient servir de nombreuses années à loger l'École, puisque ce n'est qu'à l'automne de 1953, qu'était achevée la construction d'un nouveau bâtiment pour I'E.M.V., le bâtiment identifié aujourd'hui comme édifice principal de la Faculté.

C'est peut-être cette petite histoire qui est à l'origine de la rumeur qui circulait chez les étudiants, il y a cinquante ans, à savoir que les plans du nouveau bâtiment de l'É.M.V. étaient ceux de l'École de Foresterie de l'Université Laval.

& & & & &

Au début de1960, la Commission April faisait une étude de l'enseignement agricole au Québec. Ses recommandations amenèrent la disparition des écoles moyennes d'agriculture ainsi que celle de l'École de Laiterie. Les deux écoles supérieures d'agriculture d'Oka et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière étaient remplacées par la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval.

Par contre voyaient le jour deux instituts agricoles: celui de Sainte-Anne-de-La-Pocatière occuperait les locaux délaissés par l'École d'Agriculture alors que celui de Saint-Hyacinthe utiliserait temporairement le bâtiment de l'École de Laiterie en attendant la construction d'un nouvel édifice.

On a dit de ce dernier édifice qu'il avait emprunté les plans de l'école d'Agriculture qu'on projetait de bâtir à Oka et qui, à Saint-Hyacinthe, avec l'École de Médecine vétérinaire, deviendrait, selon certains visionnaires, un des premiers chaînons de l'Université du Québec.

Et l'École de Médecine vétérinaire demeurait une école gouvernementale. En l964, la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement dans la province de Québec recommandait son intégration pédagogique et administrative à l'Université de Montréal. De multiples interventions suivirent.

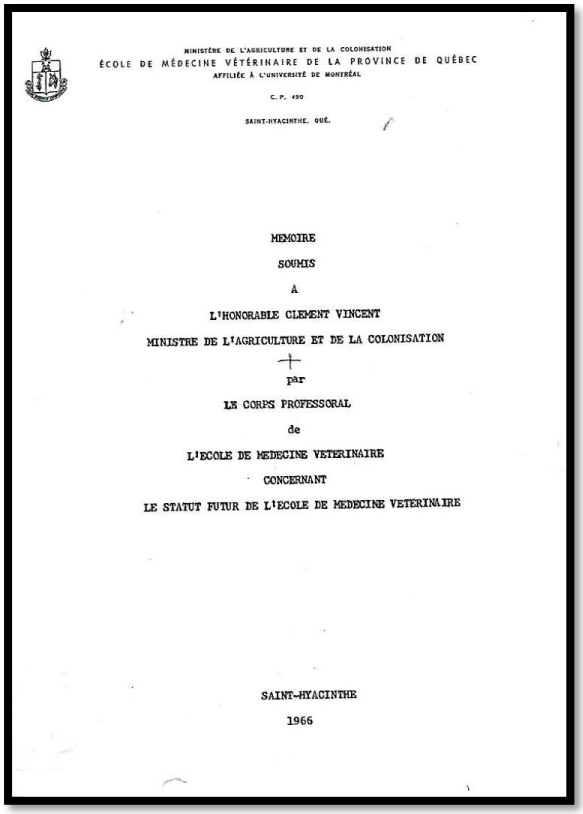

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C. P. 490

SAINT-HYACINTHE, QUÉ.

MEMOIRE
SOUMIS
A
L'HONORABLE CLEMENT VINCENT
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION
par
LE CORPS PROFESSORAL
de
L'ECOLE DE MEDECINE VETERINAIRE
CONCERNANT
LE STATUT FUTUR DE L'ECOLE DE MEDECINE VETERINAIRE

SAINT-HYACINTHE
1966

Le 8 mai 1966, des rumeurs devaient planer dans l'air, puisqu'à l'École de Médecine Vétérinaire les professeurs formaient un comité pour étudier le statut futur de l'École. Ce comité était constitué des docteurs Joseph Dufresne, directeur, J.-D. Nadeau, J. Saint-Georges, O. Garon, A. Lagacé, Patrick Guay, J. Piérard et J.-D Mongeau.

Quelques semaines plus tard, soit le 11 août, c'était au tour de la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (M.A.C.) de former également un comité pour une étude sur l'intégration de l'École de Médecine Vétérinaire à une université. Les membres de ce comité étaient : le Dr Bertrand Forest, Ph. D., directeur du service de la recherche au M.A.C., et P. Granger, gérant de la ferme de l'I.T.A., agronomes, et les docteurs J. Dufresne, directeur de l'E.M.V., J.-M. Dionne, président du Collège des M.V. du Québec, P. Cayouette, chef du laboratoire vétérinaire du M.A.C. à Québec, et A. Lagacé, Ph. D., chef de la division de Pathologie à l'É.M.V., ces quatre derniers médecins vétérinaires.

Le Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins Vétérinaires, qui trouvait que l'École "sous son statut actuel" ne formait pas les spécialistes dont la profession vétérinaire avait besoin, lors de sa réunion du 23 novembre 1966, constitua un comité pour l'étude de l'intégration de l'École à une université. Ce dernier comité était formé des docteurs Jean-Marie Dionne, Guy Cousineau, Pierre Cayouette et Albert Lavallée.

Ces comités ne manquèrent pas de présenter chacun leur rapport au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, l'honorable Clément Vincent. Le comité du ministre soumit son rapport le 15 novembre, celui de l'École fut soumis le 22 novembre. Le docteur Dionne envoya celui du Collège un mois plus tard, le 28 décembre 1966. Les recommandations énoncées dans ces rapports n'étaient pas toutes sur une même longueur d'ondes. Certaines étaient opposées aux autres. Le comité du gouvernement voyait *« une intégration pédagogique et administrative à l'Université Laval de Québec, qui peut la recevoir*

sur son campus ». Bâtiments et professeurs de Saint-Hyacinthe non retenus par la nouvelle faculté, pourraient être récupérés par le service de Salubrité des Aliments. Après avoir pris en considération diverses hypothèses et fait l'analyse des options, les professeurs de l'École arrivent à la conclusion que l'intégration de l'École de Médecine Vétérinaire à l'Université de Montréal est le meilleur choix, de la même façon que le *Macdonald College* est faculté de l'Université McGill. Dans le même sens que la recommandation du rapport Parent.

Quant au Collège des Médecins vétérinaires, il recommande « *l'intégration pédagogique et administrative de l'École à une université* » sans en préciser aucune, mais il pose la condition que cette *« intégration soit physique, totale et immédiate* ». Ces mémoires se complétèrent par des invitations de la part des autorités des universités de Montréal et de Laval.

À se rappeler, qu'entre la formation du comité ministériel et la remise de son rapport, il y avait eu les élections de 1966 qui avaient permis au Premier Ministre Daniel Johnson et à l'Union nationale de succéder à Jean Lesage et au parti libéral. Le nouveau ministre de l'Agriculture, l'honorable Clément Vincent, se devait de trancher le dilemme. Il l'a fait de la belle façon, en nommant un nouveau comité. Ce comité était formé en grande partie de vétérinaires appartenant au monde de l'enseignement, de l'administration et de la politique, sous la direction de monsieur Benoît Lavigne, sous-ministre associé au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Après avoir étudié les divers aspects proposés par les comités antérieurs et tenant compte des besoins de la formation vétérinaire, le comité en vint à la conclusion qu'une intégration physique totale à Montréal ou à Laval est impossible. Si l'une ou l'autre des deux universités peuvent assurer la direction

pédagogique et administrative, des arguments militent en faveur de l'Université de Montréal sur le plan historique, pédagogique, administratif, social et de la recherche. Et le site de Saint-Hyacinthe semble un endroit idéal pour répondre aux exigences de la formation vétérinaire. Et cela, sans tenir compte des investissements considérables qui ont été consentis pour des bâtiments bien adaptés.

Et c'est ainsi que, malgré les visions de membres de la profession favorables à son transfert à l'Université Laval de Québec, l'École de Médecine vétérinaire est restée à Saint-Hyacinthe pour être intégrée à l'Université de Montréal en mars 1969. JBP

RAPPEL DES ACTIVITÉS VÉTÉRINAIRES À LA GROSSE ÎLE

Peut-être vous en souvenez-vous, il y une dizaine d'années, le service de Parcs Canada avait lancé une consultation publique afin de connaitre l'opinion des gens sur la mise en valeur du site historique national de la Grosse Île.
À cette occasion, votre société avait présenté un mémoire pour sensibiliser les autorités au fait que la Grosse-Île avait été le siège d'activités vétérinaires au cours des 60 dernières années. Elle y exprimait le vœu que soit rappelé, qu'à partir du milieu de la décennie 1960, et pour une vingtaine d'années, une station de quarantaine pour animaux, notamment des bovins en provenance d'Europe continentale. Elle y écrivait: « *Ne pourrait-on pas y aménager un petit coin qui rappellerait cette période? On pourrait y illustrer les efforts que le Canada a déployés, et il continue de le faire, pour maintenir et améliorer la santé de son cheptel...* ».

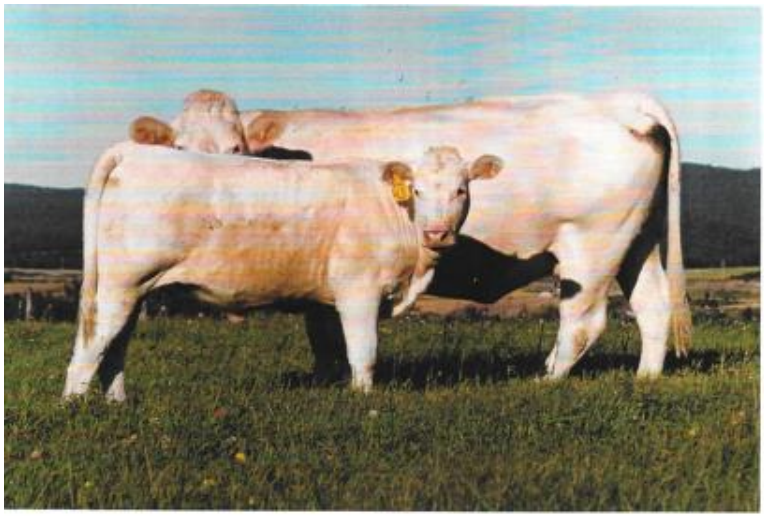

Leurs grands parents ont séjourné à la Grosse Ile.
« Courtoisie de la Terre de Chez nous »

De plus, d'autres faits : peu de Canadiens sont au courant qu'au cours de la seconde guerre mondiale, des recherches y furent effectuées dans la crainte d'une guerre biologique. On y a mis au point le premier vaccin contre la peste bovine, un fléau susceptible de peser sur le cheptel canadien.

Aussi la Grosse-Île a été témoin, à partir de 1953, de cours et de démonstrations sur les maladies contagieuses exotiques. On y reproduisait ces maladies que les participants aux cours, des médecins vétérinaires canadiens chargés de faire respecter la loi sur les épizooties, et d'autres venant des États-Unis, de l'Australie et d'ailleurs, pouvaient observer les animaux et les signes de ces maladies.

L'idée de rappeler ce patrimoine vétérinaire semble avoir pesé peu dans la balance des suggestions et le mémorial irlandais fut uniquement retenu. Votre société s'était résignée. Mais elle ne perdait pas confiance et sensibilisait des administrateurs de l'Agence de l'inspection des aliments.

Tout dernièrement elle apprenait qu'une plaque commémorative allait être dévoilée pour souligner aux visiteurs le rôle que la Grosse-Île a joué dans le domaine vétérinaire.

LE « MARTINET », NOUS L'AVONS RETROUVÉ.

Dans le dernier numéro du VÉTéran, nous posions la question, où est le « martinet »? Il s'agissait du marteau de président que le Dr Charles Mitchell avait fait parvenir à l'Association des médecins vétérinaires du Québec, par l'intermédiaire de son président et de son secrétaire. Ce « martinet » avait été tourné dans un morceau du bois de la main courante de l'escalier du premier bâtiment construit au Québec pour l'enseignement vétérinaire. Cette main courante avait senti glisser les mains des docteurs D. McEachran et W. Osler et plus tard, celles des docteurs Joseph-Alphonse Couture, Orphir Bruneau et Victor-Théodule Daubigny, ces derniers diplômés du Montreal Veterinary College. Nous avions appris sa présence au bureau de l'Ordre par la lettre que le Dr Mitchell avait adressé en juillet 1940 aux docteurs Hood et Labelle, respectivement président et secrétaire du Collège.

Le coffret du martinet

Au bureau de l'Ordre des médecins vétérinaires, après informations, personne n'avait eu connaissance de cet instrument. La présidente actuelle avait bien sur son bureau un marteau de président qui ne rappelait rien de celui du Dr Mitchell. Un ancien président nous a fait part que son prédécesseur se servait régulièrement du marteau de président, mais que lui-même n'y avait pas recours. Il n'était pas au courant du « martinet » que nous cherchions.

Aux archives de la S.C.P.V.Q., nous avons trouvé un marteau de président qui est bien identifié. II porte sur la tête du maillet une plaque de métal avec cette inscription:" œuvré par Dr J.-A. Marcil, pour Dr Gustave-Théobald Labelle et transmis au Dr Henri Troalen, 29,VI.62. Ce n'est donc pas le marteau, objet de notre recherche.

Poursuivant notre enquête, nous avons posé la question au Dr Olivier Garon, professeur à la retraite de la Faculté. « Veux-tu le voir? » me répondit-il. « Viens, je vais te le montrer ». Et il me conduisit dans le bâtiment du laboratoire d'anatomie. À l'entrée dans le vestibule, accroché au mur intérieur, deux vitrines; la première met en montre plusieurs squelettes de petits mammifères, le Dr Garon s'intéressa plutôt à la seconde dont il glissa les vitres. Il y saisit un coffret de bois ouvert, tapissée de velours foncé, dans lequel reposait le « martinet », en question. C'était bien lui comme le laissait voir l''inscription sur la tête du maillet: « *This gavel made from wood taken from Montreal Veterinary College built in 1876* ». C'était bien le martinet que nous cherchions.

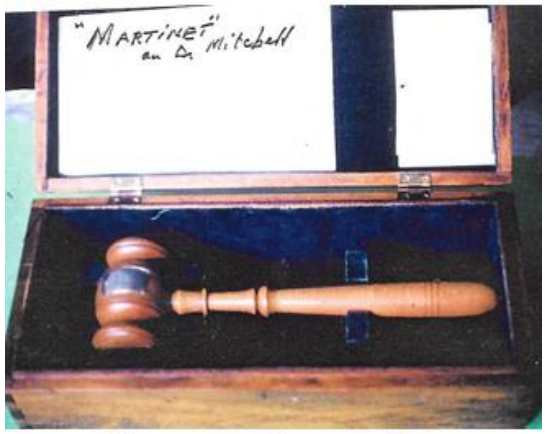

Le « martinet» dans son coffret

Dans le coffret, une carte d'explications portait ces mots: *« Gracieuseté des docteurs Clément Trudeau, Henri-Paul Girouard, Joseph Dufresne et Olivier Garon »*. Cette carte permettait de recréer les circonstances qui expliquaient la présence de ce marteau de président à cet endroit. Ce marteau avait été sans doute depuis 1940, au Bureau du Collège des médecins vétérinaires, où on était cependant dans l'ignorance de sa petite histoire. Au début des années 1980, les responsables, ont songé à s'en départir, c'était au moment où le Collège était à l'étroit dans ses locaux de la rue du Palais, mais avec la volonté de le voir conserver. La Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois n'était pas encore fondée. Le Dr Garon s'est alors offert à en prendre soin, étant donné que dans le vestibule du laboratoire

Le « martinet» reçu du Dr C. Mitchell

d'anatomie, deux vitrines attendaient d'être utilisées. Le marteau de président y fut donc placé, avec d'autres objets anciens du Collège et de l'École. A l'abri sous clé il témoignerait d'un passé fort intéressant. Et la carte de gracieuseté rappelait justement cette petite histoire. Les docteurs Trudeau et Girouard, comme président et directeur général du Collège, étaient les donateurs, et le Dr Garon en était le récipiendaire-conservateur. Que vient faire le nom du Dr Joseph Dufresne dans la liste? C'est une question soulevée même par les intéressés du temps. On a mentionné son nom, je crois, parce qu'on pensait vraisemblablement que c'était lui qui, comme ancien président de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, avait reçu cet objet chargé de souvenirs et qu'il l'avait remis au Collège des M.V. du Québec.

Après avoir rafraîchi le martinet et son étui, nous les avons remis à leur place d'honneur, sans oublier d'ajouter une note précisant leur origine, et surtout une copie de la lettre du Dr C. Mitchell. Le « martinet » bien rangé dans son coffret fut replacé dans la vitrine, à la place d'honneur. JBP.

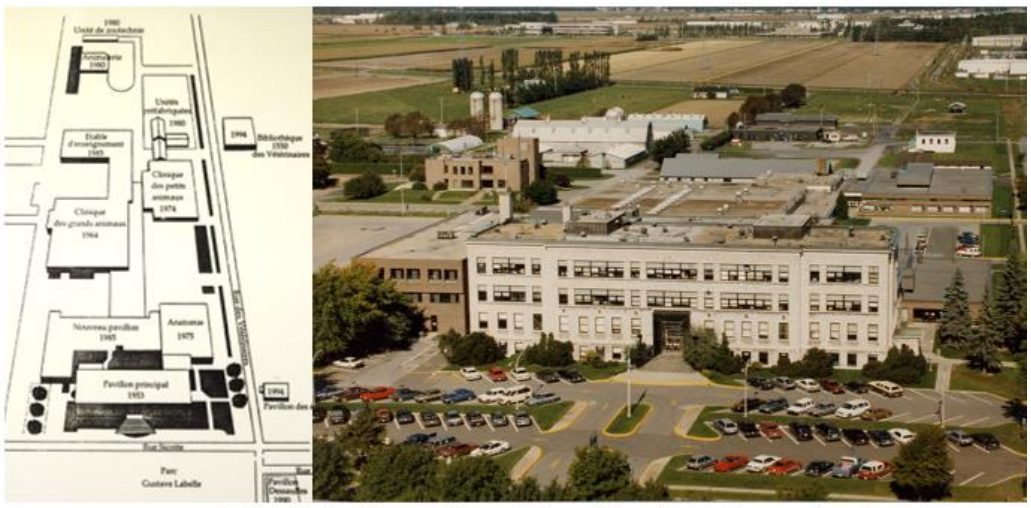

La Faculté de médecine vétérinaire : la prochaine étape, c'est pour bientôt

LE PREMIER PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES (1902-1904)
LE DOCTEUR JOHN-DUCAN DUCHÈNE.

Dans le bulletin spécial que l'Ordre des médecins vétérinaires lançait en avril dernier, pour souligner son premier siècle d'existence, vous avez sans doute remarqué les photos des présidents qui ont dirigé la corporation durant ses premiers cent ans. Votre attention a peut-être été retenue par l'absence de la photo du premier président, 1902-1904. C'est que dans les archives de l'Ordre, le docteur John Duncan Duchène s'est fait fort discret.

La question est posée, qui était le docteur John Duncan Duchène?

Son nom laisse présumer que son père était « Canadien » et sa mère anglophone. Il a fait ses études à l'École vétérinaire française de Montréal, l'école de Daubigny, car son nom figure sur la liste des diplômés de cette école en 1891.Nous savons qu'il était de Québec; avant d'être choisi président du Collège, il avait été élu membre du Bureau des Gouverneurs pour représenter la région de Québec. Il devait être en pratique et portait intérêt aux cultivateurs puisqu'avant la fin du XIX siècle, il avait publié pour leur usage, un *Manuel de médecine vétérinaire*. Les vétérinaires étaient alors peu nombreux et, comme docteur W. Grignon, (M.D.) de Sainte-Adèle, conférencier agricole, il s'était rendu compte que les cultivateurs étaient démunis pour la santé de leurs animaux. Il avait voulu mettre entre leurs mains un instrument qui fut à leur portée, Ce manuel connut un certain succès, car en 1902, il connaissait sa troisième édition et d'autres allaient suivre, la dernière a été de 1923.

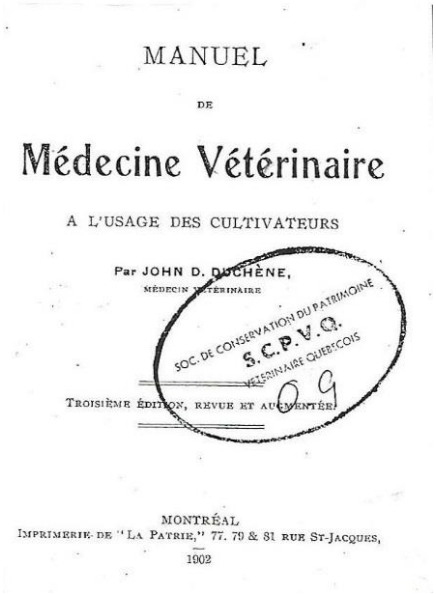
MANUEL

DE

Médecine Vétérinaire

A L'USAGE DES CULTIVATEURS

Par JOHN D. DUCHÈNE,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

MONTRÉAL

IMPRIMERIE DE "LA PATRIE," 77, 79 & 81 RUE ST-JACQUES,

1902

SOC. DE CONSERVATION DU PATRIMOINE VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS S.C.P.V.Q. 09

Le docteur Duchène était, semble-t-il, proche du gouvernement de la province; il écrit dans *Le cheval du cultivateur*, le bulletin no 7 du ministère de l'Agriculture de la province de Québec, l'année de publication n'est cependant pas indiquée. Le docteur Duchène fut le représentant du gouvernement provincial comme assesseur aux examens de fin d'année à l'École de médecine vétérinaire de Montréal, en compagnie du docteur M. C. Baker, qui était représentant du fédéral, et des docteurs H. Pilon et Omer Poirier, délégués du Collège. Dès 1904, il est présenté dans le *Bulletin vétérinaire*, revue française, comme le "*vétérinaire officiel du département d'agriculture provincial*".

Ce bulletin transcrivit son discours d'adieu comme président du Collège des médecins vétérinaires "*lors de l'assemblée annuelle des vétérinaires de la province, tenue à Montréal le 16 avril 1904*". Dans ce discours, le docteur Duchène, s'il rappelle les évènements qui ont marqué les premières années du Collège, nous fait connaître ceux qui ont précédé ses premiers balbutiements: le 17 septembre 1901, plusieurs médecins vétérinaires se réunissaient à son bureau et proposaient l'incorporation en Société des Médecins Vétérinaires de la province.

Cette idée fit son chemin et reçut l'approbation générale des médecins vétérinaires. Les promoteurs travaillèrent à sa réalisation, et le 23 mars 1902, une loi était votée en Chambre, la *Loi concernant les médecins vétérinaires*. Un mois plus tard, avait lieu, à Richmond, l'assemblée de fondation du Collège et la nomination du premier Bureau des gouverneurs. JBP.

ASSEMBLÉE DE FONDATION DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La loi des médecins vétérinaires votée en mars 1902 précisait que dans le mois suivant sa sanction, suivant un avis devant paraître dans les journaux, une assemblée de vétérinaires se tiendra à Richmond, pour jeter les bases de la nouvelle corporation. Cette assemblée, grâce à la bienveillance du maire de la ville, le Dr Hays, se tînt à l'Hôtel de Ville. Quelques trente-quatre médecins vétérinaires ont participé à cette assemblée qui a élu dix représentants, six du district de Montréal et quatre de celui de Québec. Ces dix membres, qui ont élu les docteurs Duncan Duchène comme président et J.-A. Tellier comme secrétaire trésorier, ont formé le premier Bureau des Gouverneurs.

Photo des participants à l'assemblée de fondation du Bureau des gouverneurs des médecins vétérinaires de la province de Québec.

Cette assemblée réunit quelque 34 médecins vétérinaires de la province. Voici les noms des personnes présentes: « messieurs les docteurs » M. C. Baker, F.-T. Daubigny, J. G. McPherson, P.-E. Maurice, A. Lespérance, J. J. McCarry, M.-A. Piché, D. Généreux, L.-H. Laurin et L.-O. Mauffette de Montréal; V.-T. Daubigny de Terrebonne; John-D. Duchène, A. H. Hall et E. Moffette de Québec; de Saint-Hyacinthe, J.-A. Tellier, E.-E. Etienne et P.-P. Gatien; de Nicolet, E. Lahaie; de Sherbrooke, J.-A. Janelle et J.-J. Barton; aussi H. Pion de Vaudreuil, A. Dauth de Côteau Landing, A. Alarie de l'Épiphanie, L.-D. Frédette de Granby, G. Boyer de Rigaud, O. Fortin de Lachine, J. D. White de Leeds Village, H. R. Cleaveland de Danville, P. Hall de Rock Gland, Y.-A. Lefebvre de Joliette, L.-H. Vigneau, de Trois-Rivières, A.T. Lyster de Richmond, T. Alarie, de Sainte-Martine et A. Décarry de Saint-Martin.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&